

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Accélérateur de Relocalisation/Réindustrialisation

NOTE DE CADRAGE

Fermement engagées dans la reconquête de la souveraineté industrielle, les Chambres de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-France se mobilisent pour identifier et accompagner les projets visant à sécuriser les approvisionnements, porter des innovations technologiques et environnementales, maintenir les compétences et les savoir-faire, dynamiser les territoires.

Dans le cadre des missions qui leur ont été attribuées par le ministre délégué à l'industrie, les CCI des Hauts-de-France, ont ainsi mis en place parmi leurs offres d'accompagnement, un dispositif bien particulier : l'accélérateur de relocalisation/réindustrialisation.

Ce programme sélectif est déployé pour la troisième année consécutive et s'adresse :

- À toute entreprise (industrielle ou non) faisant face à des problèmes d'approvisionnement suffisamment significatifs
- Aux entreprises industrielles ayant besoin d'aide pour accompagner leur croissance qu'il s'agisse de :
 - Problème de compétitivité notamment face à la concurrence étrangère
 - De stratégie de diversification nécessitant d'approfondir des sujets de R&D, d'usage produit, de constitution d'un réseau de fournisseurs et/ou de clients
 - De projet industriel non encore initié et nécessitant un accompagnement sur plusieurs dimensions.

A titre d'exemple, les projets accompagnés ont été :

- La création d'une usine dédiée à la production de pièces stratégiques pour centrales hydrauliques (problématique adressée : souveraineté industrielle sur la maintenance des centrales)
- La création d'une fonderie de précision (problématique adressée : approvisionnement en métaux)

- La relocalisation de matériel de bureau (problématique adressée : empreinte carbone de produits spécifiques et éco-conception)
- La structuration d'une filière de matière première issue de produits usagés (problématique adressée : baisser l'empreinte carbone des produits fabriqués)
- La création d'un robot de confection textile (problématique adressée : baisse des coûts de confection et souveraineté sur le secteur du textile)
- Etc...

Objectif de l'AMI

L'objectif de l'AMI est de détecter puis d'accompagner efficacement des projets de relocalisation/réindustrialisation. Les projets peuvent concerner tous types de produits ou de projet dès lors qu'ils sont encore dans une phase de structuration nécessitant de mener des études auprès des consommateurs/partenaires/distributeurs/, de réaliser ou tester le modèle économique, de trouver des partenaires opérationnels et/ou commerciaux, de mener des études de R&D ou d'être repensé au regard de leur impact environnemental.

Typologies de projets attendus

Tous types de projets sont attendus. Plusieurs critères permettent néanmoins d'opérer une sélection sur les projets qui seront admis :

- **La taille du marché :** les projets doivent présenter un intérêt pour d'autres acteurs (clients ou fournisseurs). Des activités artisanales, des marchés de micro-niches, ou des marchés trop hypothétiques sur des usages non validés ne sont pas dans le périmètre de l'AMI.
- **La R&D :** le projet doit intégrer le recours à des technologies de l'industrie 4.0 afin de garantir sa compétitivité
- **La transition environnementale :** le projet doit intégrer des techniques et réflexions sur les usages, la circularité, l'éco-conception, les modèles collaboratifs

Modalités d'identification des projets

Les projets sont reçus au fil de l'eau et examinés tout au long de l'année.

Chaque demande donne lieu à un entretien avec un conseiller industrie de la CCI qui étudie la problématique à laquelle est confrontée l'entreprise. Si la problématique répond aux critères susmentionnés, une qualification du besoin est alors initiée par le conseiller industrie avec une proposition de feuille de route.

L'entreprise intègre alors le dispositif qui se déroule toute l'année avec des périodes officielles d'intégration fixées en septembre et janvier.

Pour les intégrations de septembre, les dossiers doivent être validés mi-juin, pour les intégrations en janvier, les dossiers doivent être validés mi-octobre.

Modalités de soutien

Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur l'accélérateur de relocalisation / réindustrialisation offre une palette de services pour structurer et mettre en œuvre le projet : études de marché, enquête terrain, analyse de la concurrence, identification de partenaires commerciaux, R&D, techniques d'éco-conception, circularité, décarbonation, définition du modèle économique, business plan, identification des financements, mise en place d'un comité de pilotage, feuille de route... Ces démarches permettent de valider la phase de structuration du projet et de lancer sa mise en œuvre.

Pour offrir cette palette de services, l'accélérateur mobilise un écosystème vaste et sur mesure en fonction des besoins de chaque projet.

- **Mobilisation des compétences** nécessaires **au sein de plusieurs établissements d'enseignement supérieur** (étudiants, chercheurs) : école d'ingénieurs, de commerce, de communication...
- **Identification de partenaires commerciaux et opérationnels** : fournisseurs, clients, partenaires. Ces recherches sont menées pour le compte de l'entreprise au niveau régional et national afin de trouver les meilleures partenaires.
- **Structuration du projet via une dizaine d'ateliers de travail sur 4/ 5 mois** pour travailler le projet avec tous les acteurs mobilisés autour de la méthode de réindustrialisation ITACC 4.0™.
- **Identification des dispositifs de financement** et mise en relation avec les bons interlocuteurs.
- **Coaching personnalisé tout le long du projet** par un conseiller industrie des Chambres de commerce et d'industrie

La valeur de l'accélérateur dépasse les 10 000€. Sur cette enveloppe, dans le cadre de l'AMI, l'entreprise s'acquittera uniquement :

- **De frais de formation, qui peuvent faire l'objet d'une prise en charge totale** par l'OPCO de l'entreprise, en fonction des droits de formation de l'entreprise : **3 000 €**

- **D'une partie des frais de sourcing** des partenaires : **750€**. Cette somme est une contribution demandée, la valeur réelle étant fonction de la complexité des recherches à réaliser et de l'étendue de la recherche.
- **D'une partie des frais liés aux études réalisées par les étudiants**. Tarif à évaluer en fonction des études demandées, du nombre d'études demandées. A minima des frais de **500€** sont à prévoir.

Pour participer, remplir le dossier et contacter en amont Estienne Lemaire, responsable de la coordination de l'AMI.

Contact pour tout renseignement :

Estienne Lemaire

e.lemaire@hautsdefrance.cci.fr

<https://www.accelerateurreindustrialisation-cci.fr/>